

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL-2023-102

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

Séance du Lundi 13 novembre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le Lundi treize novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Date de convocation : 07 novembre 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 22
- Votants : 31

Présents : P. RIO – Y. LE BRIAND – L. CAMARA – F. OGBI – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – F. MAHFOUD – P. LOUISON – M. GAMINETTE – M. ISSA – M. SOILIHU – A.M. ABOUDOU – S. CHABROT – I. KEDDOU – S. GHENAIM – A. KÖSE – K. OUKBI – S. GIBERT – N. SAUNIER – J. BOUBENDIR – M. FOLLY – D. BRIVADY.

Excusés Représentés : P. TROADEC représenté par P. RIO – C. TAWAB KEBAY représentée par F. OGBI – J. BORTOLI représenté par L. CAMARA – M. AUBRY représentée par A.M. ABOUDOU – R.M. THUILOT représentée par G. DJEARAMIN – L. JACQUEMIN représentée par Y. LE BRIAND – S.L. DIARRA représentée par S. GHENAIM – N. KENYA représentée par K. OUKBI – C.O. N'DIAYE représenté par S. GIBERT.

Délibération N° DEL – 2023 – 102 : Vote de la Décision Modificative N° 1 du Budget Annexe Police Municipale et de Proximité 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à L1612-20, l'article L2311-1, l'article L2335-2 et L.2121-31,

Vu la délibération n° DEL-2023-033 en date du 13 mars 2023 portant sur le vote du budget annexe « Police Municipale de Proximité » exercice 2023,

Vu l'avis de la Commission Ressources du mercredi 08 novembre 2023,

Considérant que l'exécution du budget conduit à procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe « Police Municipale et de Proximité » 2023,

Considérant que les travaux de mise à jour de l'inventaire en lien avec le poste comptable conduisent à procéder à des écritures comptables budgétaires;

Délibère et,

Article unique

Approuve la décision modificative N° 1 du budget annexe « Police Municipale et de Proximité » pour lequel les balances s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Budget de l'Exercice	Résultat Reporté	DM 1	Cumul Section
934 373,37	0,00	580,00	934 953,37 €
RECETTES			
865 000,00	69 373,37	580,00	934 953,37 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Budget de l'Exercice	Résultat Reporté	DM 1	Cumul Section
77 667,70	0,00	4 575,00	82 242,70 €
RECETTES			
27 610,64	50 057,06	4 575,00	82 242,70 €

Décide des inscriptions budgétaires sur la décision modificative N° 1 - Budget Annexe Police Municipale – année 2023 selon le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
011	Charges à caractère général	-4 000,00
023	Virement à la section d'investissement	4 575,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00
TOTAL		580,00

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	575,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00
TOTAL		580,00
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	575,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00
TOTAL		4 575,00
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
021	Virement de la section de fonctionnement	4 575,00
TOTAL		4 575,00

Le Conseil Municipal,

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire

Philippe RIO

Vote pour : 25

Vote contre : 2 (K. OUKBI, N. KENYA)

Abstention : 4 (, S. GIBERT, C.O. N'DIAYE, N. SAUNIER, J. BOUBENDIR)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 22 NOV. 2023

Transmis en Préfecture le

16 NOV. 2023

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

SLO

ID : 091-219102860-20231113-DEL_2023_102-DE
